



REGLEMENTATION

Vars Mountain Trail

Article 1 : ORGANISATION

L'association Family Trail en collaboration avec l'Office de Tourisme de Vars, l'agence FEEL Expérience et l'association Courir en Briançonnais organisent les 28 et 29 juillet 2018, le 5^{ème} Vars Mountain Trail. Au programme : le Tour des Crêtes, la Boucle de Peynier, le Col de Vars, le Tour des Villages et le Kilomètre Vertical, courses à pied en montagne. Ouvert à tous, Hommes ou Femmes, licenciés ou non, âgés de 16 ans au moins et pas d'âge minimum pour le Tour des Villages (course découverte sans classement).

Article 2 : CONDITION D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFA, FFCO, FFPM, FFTri, FIDAL (licence italienne), FSGT Athlé, FSCT Athlé, UFOLEP Athlé, en cours de validité et pour les non licenciés, un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie, même pour les marcheurs sur la Boucle de Peynier et le Col de Vars.

Pour les inscriptions sur place, et si dossards disponibles, présentation d'une licence citée ci dessus ou d'un certificat médical concernant l'athlétisme en compétition ce dernier sera conservé un an par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.

Il ne sera pas envoyé de courrier de confirmation d'obtention de dossard.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être retirées ou téléchargées sur le site : www.vars-mountain-trail.com et envoyées à :

Office du Tourisme, Inscription Vars Mountain Trail, Cours Fontanarosa, 05560 Vars

Inscription en ligne sur : <https://www.genialp.com/inscription/Vars-Mountain-Trail-2018>

Tarifs courses

Course	Jusqu'au 30 juin	A partir du 01 juillet
Tour des Crêtes 42 Km / 2941 m D+	40 €	45 €
Boucle de Peynier 24 Km / 1384 m D+	30 €	35 €
Col de Vars 13 Km / 495 m D+	25 €	30 €
Tour des Villages 4 Km / 182 D+	10 €	15 €
Kilomètre Vertical 3,6 Km / 914 m D+	15 €	20 €

Les inscrits au **42km, 24km et 13km** bénéficieront de : 1 repas, 1 boisson, 1 lot à l'inscription, 1 textile de bienvenue, 1 gobelet pour les ravitaillements, ainsi que le journal de la course avec les résultats.

Les inscrits au **4km et KV** bénéficieront de : 1 lot à l'inscription, 1 textile de bienvenue, 1 gobelet pour les ravitaillements, ainsi que le journal de la course avec les résultats.

Article 4 : LES PARCOURS

Cette course comportera 5 parcours :

Tour des Crêtes - 42 km, 2941 m D+ / Départ : Dimanche 29 juillet 7h

*Cinq ravitaillements, maximum 250 coureurs. Ouvert aux coureurs à partir de la catégorie Espoir.
3 Points i-TRA, course qualificative pour l'UTMB.*

Course sur sentier de grandes randonnées reliant la station de Vars les Claux, via le col de Vars, le sommet du Paneyron, le col de Serennes, le refuge de la Rua, les Crêtes de Vars, le village de Saint Marcellin, la pointe du Razis et retour dans la station par le domaine skiable.

Boucle de Peynier - 24 Km, 1384 m D + / Départ : Dimanche 30 juillet 9h

*Trois ravitaillements, maximum 300 coureurs. Ouvert aux coureurs à partir de la catégorie Junior.
2 Points i-TRA, course qualificative pour l'UTMB.*

Course à pied sur sentier grandes randonnées reliant la station de Vars les Claux, via le col de Vars, le sommet du Paneyron, le col de Serennes, les Couniets retour à Vars les Claux par les balcons de Vars.

Col de Vars - 13 Km, 495 m D+ / Départ : Samedi 30 juillet 10h

Deux ravitaillements, maximum 250 coureurs. Ouvert aux coureurs à partir de la catégorie Cadet.

Montée jusqu'au Col de Vars puis retour au village par les Balcons de Vars.

Le Tour des Villages 4 Km, 182 D+ / Départ samedi 29 Juillet 14h30

Un ravitaillement, maximum 100 coureurs. Ouvert aux coureurs et marcheurs. Itinéraire non classée donc ouverte à tous, sans catégorie d'âge.

Boucle à travers les villages traditionnels de Vars.

Ouvert à toute la famille, ce parcours offre une diversité de paysages à travers patrimoine, ruelles, fermes anciennes, cadrans solaires et gruates.

Kilomètre Vertical 3,6 Km, 914 m D+ / Départ : Samedi 1^{er} août 14h

Un ravitaillement, maximum 100 coureurs. Ouvert aux coureurs et marcheurs à partir de la catégorie Junior.

Montée sèche reliant le village de St Marie à 1640 m d'altitude reliant le sommet de la Mayt à 2577 m d'altitude.

Equipement obligatoire :

Tour des Crêtes : Réserve d'eau d'au moins un litre, coupe vent, sifflet, une couverture de survie.

La Boucle de Peynier : Réserve d'eau d'au moins 75 cl et un coupe vent.

Le Col de Vars : Réserve d'eau d'au moins 75 cl et un coupe vent.

Vivement conseillé pour le *Tour des Crêtes* : bonnet, gants (selon les conditions météo) bâton de marche à partir du 3^{ème} km, fixé sur le sac au départ.

Il est interdit de partir sans bâton et d'en récupérer sur le parcours ou de partir avec et les déposer avant l'arrivée.

Article 5 : REMISE DES DOSSARDS

Les dernières inscriptions (si dossards disponibles) et retrait des dossards auront lieu Samedi 28 juillet de 08h00 à 18h00 et le Dimanche 29 juillet à partir de 05h00 à l'Office du Tourisme de Vars les Claux.

Limitation des dossards : Tour des crêtes: 250 dossards / la Boucle de Peynier : 300 dossards / le Col de Vars : 250 dossards / le Tour des Villages : 100 dossards / le Kilomètre Vertical : 100 dossards

Article 6 : ASSISTANCE

Des postes de ravitaillement, contrôle et assistance médicale seront installés le long du parcours, voir plans et profils altimétrique sur le site internet de l'événement.

Article 7 :

BARRIERES HORAIRES : le Tour des Crêtes

09H00 : km 9 : Tête de Paneyron : départ de la barrière 09H00

10H00 : km 12 : Pic de Serrenes : départ de la barrière 10H00

11H30 : km 20 : Ravitaillement : Parking Basse Rua : départ de la barrière 11H40

13H00 : km 29,8: Ravitaillement : St Marcellin : départ de la barrière 13H10

BARRIERE HORAIRE : la Boucle de Peynier

10H00 : km 9 : Tête de Paneyron : départ de la barrière 09H00

11H00 : km 12 : Pic de Serrenes : départ de la barrière 10H00

11H30 : km 16 : Ravitaillement : les Couniets : départ de la barrière 11H40

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en navette ou autre, les coureurs seront tenus de repartir au maximum 10 après la barrière horaire. Ces concurrents ne seront pas classés.

Article 8 : SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Parcours balisé (rubalise stickée Vars, fléchage au sol par peinture aérosol biodégradable rose et jalons fluos jaunes par secteurs délicats), serre file sur les quatre parcours. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Article 9 : METEO

En cas de conditions météorologiques ou nivologies défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours), ou d'utiliser le parcours de repli, ou encore de faire arriver la course sur un autre site, les engagements restant acquis.

Article- 10 : RESPECT DU MILIEU - RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS ECO

Il est demandé à chacun de respecter l'environnement, sous peine de disqualification : ne jeter aucun emballage et détritrus sur la totalité du parcours, suivre les sentiers et chemins balisés, en montée comme en descente (interdiction de couper hors sentiers).

Article 11 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

En s'inscrivant, tout participant abandonne son droit à l'image. Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Vars Mountain Trail, ou encore dans le cadre des animations mises en place, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 : RECOMPENSES

Le Tour des crêtes, la Boucle de Peynier, le Col de Vars : 1 repas, 1 bière, 1 lot à l'inscription, 1 textile de bienvenue ainsi que le journal de la course avec les résultats.

Le Tour des Villages, Le kilomètre vertical : 1 lot à l'inscription, 1 textile de bienvenue ainsi que le journal de la course avec les résultats.

Les 3 premiers du temps scratch Hommes et Femmes (42 / 24 / 13 / KV).

Le premier de chaque catégorie : Cadet, Espoir, Junior, Seniors, V1, V2, V3, V4 Hommes et Femmes.

Article 13 : MISES HORS COURSE :

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence de dossard. Falsification de dossard. Retard au départ de la compétition. Absence de l'équipement obligatoire. Non pointage aux postes de contrôles. Dépassement des temps maximums autorisés aux barrières horaires. Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus, traversée de troupeaux de brebis en courant). Refus de se faire examiner par un médecin. Ravitaillement en dehors des zones prévues.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1^{er} poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course, avant la proclamation des résultats.

Article 14 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve. Attention pas de classement marcheur.

Article 15 : ASSURANCE

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Assurance souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les participants non licenciés seront assurés d'office par l'organisation auprès de la Générali via AIAC courtage. Contrat d'assurance disponible sur demande.

Article 16 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé uniquement sur l'épreuve 2019 sur présentation d'un certificat médical, la demande devant être effectuée au moins huit jours avant l'épreuve.

En cas de conditions de course défavorables et dangereuses tenant à la sécurité des participants, tant au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus, l'organisation du Vars Mountain Trail peut prendre la décision d'annuler la course le matin du départ ou de la stopper en cours de route. Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants.

Article 17 : COURSE ENFANTS

L'épreuve:

Une boucle de **750 m** autour du front de neige Vars les Claux.

Départ grande arche de départ, remontée sous télésiège des Claux, montée sur parcelle empruntée par le 13km et redescente en front de neige. Balisage très régulier avec jalons et rubalise.

Le tour passe par un pas de tir situé sur le front de neige, sur les terrains de tennis abrités par des filets et des bottes de pailles.

Une fois le tir fini l'enfant enclenche son prochain tour où effectue un certain nombre de tour de pénalité. Tout enfant échouant au tir devra effectuer des tours de pénalités sur une boucle fermée, spécialement balisée. (ex: 2 ratés 2 tours de pénalités).

Une fois le ou les tours de pénalités terminés, l'enfant repart sur la boucle normale.

Catégories:

Catégorie	Age	Nombre de tour	Distance
Eveil athlétique	7 - 9 ans	1	750 m
Poussins	10 - 11 ans	2	1,5 km
Benjamins	12 - 13 ans	4	3 km
Minimes - Cadets	14 - 17 ans	6	5 km

Règlement:

- Age minimum de 7 ans
- Courses sans classement pour les moins de 9 ans, éveil athlétique
- Course avec classement pour les catégories Poussins à Cadets
- Départ par poules de niveaux d'âges toutes les 5 minutes à partir de 11h00 les samedi et dimanche
- Initiation au tir et découverte de la carabine avant chaque course.
- L'achat du dossard peut se faire avant la course, directement au pole inscription dans l'Office de Tourisme de Vars. Il est vivement conseillé de l'acheter au préalable sur le site internet de l'épreuve.
- Les enfants devront effectuer le nombre de tour correspondant à leur catégorie d'âge.
- Tout enfant ne respectant pas le nombre de tour ne pourra être classé.
- Les enfants devront respecter le nombre de tour de pénalité correspondant à leur nombre d'échec au tir. Tout enfant ne respectant pas son nombre de tour de pénalité sera déclassé.
- Le dossard devra être placé dans le dos afin d'identifier le coureur au pas de tir

Tarif courses enfant : 5 € TTC.

Horaires:

Départ 10h30

Eveil athlétique + Poussin

Départ 11h00

Benjamin + Minimes + Cadets

Staff encadrant la course enfant:

- 1 directeur de course spécial enfants
- 4 contrôleurs course
- 2 contrôleurs tours de pénalités
- 1 responsable stand de tir
- 2 assistants au tir
- 4 aiguilleurs

Pas d'équipement obligatoire

Initiation Biathlon:

Initiation biathlon ouverte de 09h00 à 18h00 pour les enfants et les adultes encadrée par Nicolas Termier (Altitude Biathlon)